

## Veut-on paralyser les journalistes d'investigation ?

■ C'est la crainte de l'AGJPB après l'annonce d'un durcissement des peines pour les auteurs de fuites.

**A** la fin de la semaine passée, un quotidien révélait que quatre ministres fédéraux avaient été placés sous protection rapprochée. Coïncidence ou non, dans les heures qui ont suivi, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) annonçait son intention de doubler les peines en cas de violation du secret professionnel. Comme l'indique l'Association générale des journalistes de Belgique (AGJPB), qui a demandé à rencontrer d'urgence le ministre, le projet vise à faire passer cette infraction dans la catégorie de celles permettant l'utilisation de méthodes particulières de recherche (écoutes téléphoniques, traçage informatique, etc.).

Des méthodes qui, si elles sont employées à l'égard des sources des journalistes, aboutiront à leur ôter toute protection, s'inquiète l'association. *"Le travail journalistique ne peut se contenter de l'information officielle dès lors que l'information revêt un caractère d'intérêt général. Les*

*sources confidentielles doivent être protégées",* scande l'AGJPB.

Qui rappelle l'existence de la loi du 7 avril 2005, relative à la protection des sources des journalistes. Cette loi donne aux journalistes et aux collaborateurs de rédaction le droit de taire leurs sources d'informations, sauf si ces informations sont de nature à prévenir la commission d'infractions constituant une menace grave pour l'intégrité physique d'une ou de plusieurs personnes. Pour l'AGJPB, l'arsenal légal existant a réalisé un équilibre entre les préoccupations sécuritaires et l'intérêt du public à être informé, équilibre auquel il ne faut pas toucher.

Un second projet inquiète les journalistes. Il consiste à permettre dans certains cas aux services de renseignements de retirer la protection attachée au titre de journaliste professionnel. Selon ces services, certains utiliseraient le titre comme couverture pour des activités d'espionnage. Selon l'AGJPB, l'objectif du projet est de passer outre les garanties légales que les journalistes professionnels ont obtenues (à l'instar des avocats et des médecins) par rapport à des services de renseignement qui agissent en toute opacité. Et c'est inadmissible.

**J.-C.M.**